

NOTE D'INFORMATIONS SUR LA CHIROPRAxie (Consentement éclairé)

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous allez faire connaissance avec une profession de la santé que vous ne connaissiez peut-être pas : La Chiropraxie. Les soins et protocoles chiropratiques comportent un certain nombre de manipulations (manuelles, instrumentales ou mécaniquement assistées) appelées ajustements articulaires et vertébraux ; ainsi que des techniques sur les tissus avoisinants.

La loi du 4 mars 2002 et principalement l'art.21 du décret n°2011-32 du 7 janvier 2011 (1) fait obligation aux professionnels de santé d'obtenir le consentement éclairé de chaque patient avant tout acte technique après lui avoir donné une information « ...intelligible, exacte et exhaustive. »

Qu'est ce qu'un ajustement vertébral ?

C'est une technique de manipulation manuelle, assistée ou instrumentale qui consiste en un mouvement spécifique de faible amplitude et haute vitesse permettant de rétablir le fonctionnement harmonieux d'une articulation dans toutes ses amplitudes de mouvement.

Cette correction biomécanique a pour but de permettre au système neuro-musculo-squelettique de fonctionner de façon optimale (normalisation de l'activité réflexe locale et des sensations provenant de l'articulation, diminution ou cessation de la douleur). Ceci permet de rendre au corps toutes ses possibilités d'adaptation rapide aux agressions extérieures de la vie de tous les jours.

Cet acte est appliqué sur une articulation ou tissu (muscles, tendons, ligaments...) qui a été jugé comme étant le siège d'une perturbation fonctionnelle. La manipulation s'accomplit à l'intérieur des limites anatomiques articulaires normales.

Les soins sont-ils dangereux et/ou douloureux ?

Les soins doivent être le plus doux possible et sont rarement douloureux. Dans certains ajustements, le geste rapide peut paraître impressionnant mais n'est en aucun cas dangereux en lui-même.

Quels sont les possibles effets secondaires et/ou indésirables ?

Dans un certain nombre de cas il arrive que le patient ressent :

- Une augmentation passagère de la douleur (réadaptation neuro-musculaire)
- Des sensations de courbatures et de fatigue
- Des sensations de gênes à différents endroits du corps même éloignés de l'endroit traité qui sont les signes de correction des compensations et/ou des modifications posturales en cours.

Existe-t'il des possibilités de complications ou d'accidents ?

Les accidents sont très rares.

Toute thérapie comporte des risques et l'on peut même dire que toute activité humaine possède ses dangers inhérents. L'accident le plus redoutable est l'accident vasculaire (vertébro-basilaire ischémique) qui est une complication rare, une étude de la littérature scientifique permet d'évaluer ce risque à un accident pour un million d'ajustements des vertèbres cervicales. Pour rendre les choses plus concrètes l'exposition à un risque équivalent d'accident grave pour la prise d'anti-inflammatoires non-stéroïdiens est 100 à 400 fois supérieur selon les études. Les autres accidents englobant les fractures (vertébrales, costales...) ou contusions tissulaires (œdèmes, ecchymoses...).

Au vu de ce qui précède et acceptant le risque statistique lié aux ajustements à ma prise en charge chiropratique ; Je reconnais avoir reçu toutes les informations souhaitées et avoir disposé de suffisamment de temps pour réfléchir, demander conseil, et au besoin m'être fait expliquer ce document. J'ai bien compris ce qui m'a été précisé ainsi que le document que je viens de signer. J'ai pu poser toutes les questions que je souhaitais et j'ai été informé des risques qui pourraient survenir pendant la réalisation de l'acte chiropratique. J'ai également été informé qu'au cours de l'acte, le praticien pouvait se retrouver en face d'un événement imprévu nécessitant des actes complémentaires différents de ceux initialement prévus.

Date et signature du patient :

(1) Précisé « Les praticiens justifiant d'un titre de chiropracteur doivent s'interdire de faire courir un risque injustifié à la personne prise en charge dont le consentement éclairé doit être recherché dans tous les cas. Ils informent cette personne des risques possibles des manipulations ou des mobilisations cervicales qu'ils envisagent de réaliser. Ils doivent rester disponibles pour les patients dans les 48h suivant toute manipulation ou mobilisation cervicale réalisée.

Bibliographie :

1. Hurwitz EI, Aker PD, Adam AH, Meeker WC, Shelkelle PG. Manipulation et mobilisation du rachis cervical : révision de la littérature. *Spine* 1996 ; 21 : 1746-60
2. Cassidy JD, Expert evidence at the Mathiason inquest. *Coroner's Court, Saskatoon, Saskatchewan, Canada 1998 : transcript 873-875*
3. Aker PD, Gross AR, et Al. Conservative management of mechanical neck pain : systematic overview and meta analysis *Br Med J* ; 313 : 1291-96
4. Nwuga VCB, Relative therapeutic efficacy of vertebral manipulation and conventional treatment in back pain management
5. Cassidy JD, Thiel HW, Kirkaldy-Willis KW. Side posture manipulation for lumbar intervertebral disc herniation. *J Manip Physiol Ther* 1993 ; 16 : 96-103